HISTOIRE DU CHAPITRE CATHEDRAL DE STRASBOURG AU XIVO ET AU XVO SIECLE

PAR

JEAN ROTT

INTRODUCTION

Titre plus précis : « Histoire du Chapitre cathédral de Strasbourg et de ses relations avec l'évêque, le pape, l'empereur et la ville, de la fin du XIII^e au milieu du XV^e siècle ». Justification des dates extrêmes et du plan.

SOURCES

Les anciennes archives du Chapitre ont été dispersées à la Révolution; dépôts où se trouve actuellement ce qui en reste.

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION DU CHAPITRE.

Les chanoines. — Condition essentielle d'admission: haute noblesse libre (barons, comtes, ducs, princes; preuves nobiliaires). De là, vaste aire géographique de recrutement s'agrandissant au fur et à mesure de l'extinction des familles de haute noblesse.

Le Chapitre est clos; la nomination des simples chanoines appartient aux chanoines capitulaires (liste d'ordination); la réception des chanoines prébendés est faite par le Chapitre et le prévôt (taxes, chanoines domicellaires); admission des chanoines capitulaires (serment).

Obligation de résidence. Mentalité des chanoines : le Chapitre considéré comme une pension pour les cadets des familles nobles. Quand l'avenir de la famille est en jeu, certains chanoines rentrent dans le siècle. Querelles intestines; les factions : partis alsacien, suisse, souabe, rhénan, lorrain et thuringien.

Les dignitaires. — Huit, sans compter les archidiacres, par ordre d'importance décroissante :

Le prévôt : élu par le Chapitre, confirmé par l'évêque. Il investit les chanoines de leur prébende, confère les fiefs claustraux et les cours canoniales; il est archidiacre et touche de gros revenus.

Le doyen : élu par le Chapitre et confirmé par le prévôt; il a la juridiction spirituelle et disciplinaire sur les chanoines et les prébendiers du Chœur.

Le trésorier, le chantre et l'écolâtre : nommés par l'évêque; le premier est recteur de la paroisse de la cathédrale et archidiacre; le second est garde du sceau capitulaire.

Le camérier, le cellérier et le portier : élus par le

Chapitre et confirmés par le prévôt; les deux derniers remplissent d'importantes fonctions économiques.

Personnel subalterne. — Le notaire puis secrétaire du Chapitre; l'intendant de la Cour des Frères.

Séances du Chapitre. — Statuts capitulaires.

Fonction spirituelle. — Prébendiers formant un corps de plus en plus indépendant du Chapitre : le Grand Chœur.

Temporel du Chapitre. — Cours claustrales à Strasbourg; dans la campagne, surtout cours colongères.

Rémunération des chanoines. — Prébendes, fiefs claustraux, mansurnes.

Finances du Chapitre. — Développées seulement depuis le XV^o siècle.

La force du Chapitre réside dans sa haute noblesse et son alliance avec les dynasties régionales; les factions sont sa faiblesse.

CHAPITRE II

ÉTAT DES RELATIONS EXTÉRIEURES A LA FIN DU XIII^e SIÈCLE.

La puissance avec laquelle le Chapitre a été d'abord en relations est l'évêque. Première phase de ces rapports : émancipation du Chapitre, définitivement autonome au milieu du XIIe siècle. Seconde phase : mainmise du Chapitre sur l'administration de l'évêché. — Bilan de cette évolution : l'évêque confirme le prévôt et nomme à trois dignités, le Chapitre n'est pas exempt. Mais il élit l'évêque (capitulations électorales); les sept archidiacres-chanoines nommés par l'évêque partagent avec celui-ci l'administration du diocèse; enfin droit reconnu au Chapitre de consentir aux aliénations des biens de l'évêché.

Rapports peu étroits avec l'empereur.

Relations au contraire de plus en plus fréquentes avec le *pape* : provisions, résistance du Chapitre; opposition croissante contre la fiscalité pontificale.

Attitude d'abord bienveillante envers la ville de Strasbourg, puis nettement hostile après que la commune a rejeté, en 1263, la domination de l'évêque.

CHAPITRE III

RELATIONS AVEC L'ÉVEQUE.

A. ACTION DE L'ÉVÊQUE SUR LE CHAPITRE.

Bulles du pape donnant à l'évêque la nomination à deux canonicats : opposition victorieuse du Chapitre.

B. ACTION DU CHAPITRE SUR L'ÉVÊQUE.

I. SEDE VACANTE.

- a) Administration de l'évêché. Articles du serment des évêques. Vicaire général au spirituel. Acte de 1350 de l'évêque Bertold.
- b) Election de l'évêque. Sur dix évêques, trois seulement élus par le Chapitre, les autres providés par le pape. Historique de l'accession au trône de chacun de ces évêques : Frédéric Ier, élu en 1299; Jean Ier, providé en 1306; Bertold II, providé en 1328; Jean II, élu et providé en 1353; Jean III, providé en 1365; Lambert, providé en 1371; Frédéric II, providé en 1375; Guillaume II, providé en 1393 (élection de Bourcard de La Petite Pierre); Conrad IV, élu en 1439; Robert, providé en 1440.

Les élections discordantes amènent l'intervention du pape; résistance du Chapitre; rôle de l'empereur et de la ville. c) Capitulations électorales et serment de l'évêque.

— Capitulation de 1299, reprise en 1371 et en 1394, remplacée par les statuts capitulaires de 1415; en outre, apparition en 1440 d'un serment concernant spécialement le Chapitre.

II. SEDE PLENA.

a) Participation du Chapitre à l'administration spirituelle du diocèse. — Fonction de conseil dans la tenue des synodes diocésains (1310, 1341, 1345, 1354). Rôle effacé du Chapitre, l'évêque y légifère même contre lui.

Archidiacres : tous les sept sont chanoines; grande étendue de leur juridiction. Tentatives des évêques pour l'amoindrir; riposte des archidiacres et du Chapitre : union des archidiaconés aux dignités capitulaires, clauses du serment des évêques.

Intervention du Chapitre dans la lutte entre le clergé séculier et les ordres mendiants; il dirige le premier. Conflits en 1302, 1318-1319, 1365, au début du XVº siècle. La ville est favorable aux ordres mendiants.

b) Participation du Chapitre à l'administration temporelle de l'évêché. — Se traduit par le consentement du Chapitre aux aliénations des biens de l'évêché; elle est considérablement accrue par la détresse des finances épiscopales. Etude de ces finances et du contrôle exercé sur elles par le Chapitre.

Les revenus ordinaires de l'évêque. — Le territoire de l'évêché (carte) et la taille; les revenus d'ordre ecclésiastique et l'officialité épiscopale.

Les dépenses de l'évêque. — Dépenses ordinaires; dépenses extraordinaires (fiscalité pontificale, frais de guerre, acquisitions de territoires, dépenses dans un intérêt familial ou égoïste). Conséquence : budget toujours en déficit.

L'endettement. Ses formes. — Causes de l'endettement : 1° le déficit constant provoqué par l'impéritie des évêques; 2° la difficulté de convertir rapidement en grosses sommes monnayées une fortune avant tout terrienne : c'est un symptôme du passage de l'économie foncière du haut moyen-âge à l'économie capitaliste des temps modernes.

L'évêque doit emprunter; les créanciers sont avant tout les bourgeois et la ville de Strasbourg. Le crédit de l'évêque repose sur les revenus de son territoire, de son officialité et de ses douanes.

Formes de l'emprunt : la vente à réméré et la rente constituée. Leurs caractères communs : elles sont rachetables et grèvent lourdement les revenus de l'évêché; surtout elles doivent être consenties par le Chapitre.

Remèdes à l'endettement. — Restreindre les dépenses; interdire les aliénations (statuts de l'évêque et du Chapitre à ce sujet); réduire la dette : conversion des rentes, rachat en détail des rentes et terres vendues, opéré d'abord par l'évêque, puis par le Chapitre qui se fait confirmer ce droit.

Nouveaux revenus de l'évêque. — Nécessaires tant pour rembourser les dettes que pour faire face aux dépenses. Ils proviennent presqu'exclusivement de l'imposition du clergé: 1° taxes pour dispense de résidence et pour collation des ordres; 2° droit de dépouille (ferto); 3° perception des revenus des deux premières années de bénéfices devenus vacants (biennium): apparaît au milieu du XIII° siècle; dans la première moitié du XIV°, le Chapitre s'en exempte et conquiert le droit de consentir à sa levée; en même temps, il fait triompher son droit d'édicter, même sans le consentement de l'évêque, des statuts réglant l'administration de l'évêché; le biennium est en principe destiné au remboursement de la dette; 4° collectes (sub-

sides caritatifs) : le Chapitre s'en exempte, mais n'obtient le droit de consentir à leur levée qu'en 1415 et conjointement avec le clergé uni à lui dans la Grande Confraternité.

c) Conflits entre le Chapitre et l'évêque. — Deux grands conflits : celui de 1337-1342, marqué par l'arrestation de l'évêque Bertold par le trésorier Conrad de Kirkel et le chanoine Jean de Lichtenberg; terminé par l'intervention de l'empereur et de la ville en faveur des révoltés contre le pape et l'évêque, son partisan; mais le Chapitre n'y gagne aucune prérogative nouvelle.

Conflit d'importance capitale de 1415-1422 : les dilapidations de l'évêque Guillaume le forcent à engager, en 1407, son territoire au Chapitre et à la ville. Le doyen Hugelmann veut remplacer Guillaume sur le trône épiscopal et le fait arrêter le 3 décembre 1415.

Le clergé diocesain, opprimé par Guillaume, cherche appui auprès du Chapitre et contracte avec lui, le 23 décembre 1415, la Grande Confraternité pour la protection des clercs contre les attaques des laïcs et la fiscalité épiscopale, et pour la défense des statuts du 22 décembre 1415 que le Chapitre a promulgués pour la réforme du gouvernement de l'évêché; haute valeur pratique de ces statuts.

Pendant ce temps, procès entre l'évêque Guillaume, d'une part, le Chapitre et la ville, de l'autre, devant le concile de Constance; pression du roi Sigismond; absolution des auteurs de l'arrestation par Martin V.

Au sujet de la déposition de Guillaume, le Chapitre ne peut plus s'entendre avec la ville : celle-ci passe aux côtés de l'évêque, qui se maintient ainsi, malgré les efforts du Chapitre, lui-même divisé. Ce dernier ne fait sa paix avec Guillaume qu'en 1422.

Dès lors, période d'effacement du Chapitre; ses

dettes l'obligent à réformer son organisation intérieure dans le sens d'une centralisation plus accentuée; ainsi se prépare le rapprochement qui s'opérera, dans la seconde moitié du XV° siècle, entre lui et l'évêque. Mais le Chapitre maintient ses droits, spécialement son alliance avec le clergé de la Grande Confraternité, puissant élément modérateur dans l'administration de l'évêché.

CHAPITRE IV

RELATIONS AVEC LE PAPE.

Provisions aux prébendes et dignités capitulaires; expectatives. — Nombre de ces provisions; leurs conséquences politiques et sociales : le Chapitre parvient à faire respecter sa qualité de haute noblesse.

Fiscalité pontificale. — Opposition contre la décime du concile de Vienne (1313), contre l'imposition des annates par Jean XXII (1318), contre une décime d'Innocent VI (1355-1357); levée d'une double procuration en 1371 dans le diocèse de Strasbourg.

Attitude du Chapitre pendant le Grand Schisme et le concile de Bâle. — Jusqu'en 1386, assez fort parti clémentiste : chanoines en relations avec le duc Léopold d'Autriche; la mort de celui-ci et du prévôt Jean d'Ochsenstein à Sempach (1386) fait triompher les chanoines urbanistes.

En 1410, le Chapitre se range à la théorie conciliaire française et reconnaît Jean XXIII.

Les chanoines se montrent adhérents fidèles du concile de Bâle presque jusqu'à la fin (1448), tandis que l'évêque Robert passe, dès 1447, dans le camp de Nicolas V.

On ne sait quand le Concordat de Vienne, si favorable à la papauté, fut accepté par le Chapitre; mais

pratiquement, il ne tarda pas à être appliqué, au détriment des privilèges capitulaires.

CHAPITRE V

RELATIONS AVEC L'EMPEREUR.

Sympathie pour les Habsbourg, dès l'élection de Rodolphe I^{er} (1273) jusqu'à la mort de Frédéric le Beau (1330). Jusqu'en 1339, le Chapitre soutient son évêque dans la lutte contre Louis de Bavière qui est combattu par le pape. A cette date, la révolte de Conrad de Kirkel oblique l'évêque à se soumettre à l'empereur; le Chapitre suit son exemple. En 1347, le doyen Jean de Lichtenberg gagne le Chapitre au parti de Charles IV.

D'ailleurs, les rapports sont peu fréquents entre les chanoines et l'empereur, sauf au XV^e siècle où ce dernier tente de s'attribuer la collation de la prébende du roi du Chœur.

CHAPITRE VI

RELATIONS AVEC LA VILLE.

Attaques de la ville contre les immunités ecclésiastiques. — Restriction du droit d'asile, violation du privilège du for, atteintes à l'exemption financière du clergé.

Contre ces empiètements, le clergé urbain forme des ligues : alliance éphémère de 1419 entre le Grand Chapitre et les Chapitres collégiaux de Strasbourg; victoire de la ville en 1422.

Attitude du Chapitre dans le conflit entre la ville et l'évêque. — Ce conflit a d'abord pour objet les offices épiscopaux urbains : l'évêque et le Chapitre

édictent en vain pour ces fonctions des statuts de non-engagement; à la fin du XIVe siècle, la ville les a absorbées.

Au XV^o siècle, la lutte tourne autour de l'officialité et de la douane épiscopales installées à Strasbourg et trop grevées de rentes au profit des bourgeois à la fin du siècle précédent. Le Chapitre, alors dans sa période d'effacement, joue le rôle ingrat et toujours infructueux de conciliateur.

CONCLUSION

Depuis la fin du XIII^e siècle, le Chapitre a donc réussi à accroître encore ses privilèges et son influence sur l'évêque, bien qu'il ait presque perdu le droit de l'élire : confirmation du droit d'administrer l'évêché sede vacante, de promulguer sans le consentement de l'évêque des statuts fixant les règles du gouvernement épiscopal tant au spirituel qu'au temporel; le Chapitre s'est exempté de la fiscalité épiscopale, dont il dirige l'application en même temps qu'il surveille les finances de l'évêché; enfin, par la Grande Confraternité et ses statuts de 1415, il a forcé l'évêque à partager avec lui son pouvoir sur le clergé et l'administration du diocèse.

PIECES JUSTIFICATIVES